

PROCÈS-VERBAL du cinquième Conseil syndical suivant le XXVIII^e Congrès [28-CS-05], tenu le 23 novembre 2018, à compter de 9 h 5, au siège social du SFPQ situé au 5100, boulevard des Gradins à Québec, sous la présidence du confrère CHRISTIAN DAIGLE, président général. Le confrère CARL OUELLET, secrétaire général, fait fonction de secrétaire.

ORDRE DU JOUR

AUX FINS DE DÉCISION :

1. Accréditation des personnes titulaires d'une délégation officielle
2. Accréditation des personnes titulaires d'une délégation suppléante
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Approbation du procès-verbal du Conseil syndical tenu le 16 juin 2018 [28-CS-04]
5. Correspondance
6. Étude des rapports
 - 6.1 Rapport de l'Exécutif national (R-1)
 - 6.2 Rapport du Comité national des femmes (R-5)
 - 6.3 Rapport du Comité national des jeunes (R-6)
 - 6.4 Rapport du Comité national de surveillance (R-3)
 - 6.5 Rapport de la Trésorerie générale (R-4) et prévisions budgétaires 2019
 - 6.6 Amendements aux Politiques, Règles et Réglementations relevant du Conseil syndical
 - 6.7 Proposition de renouvellement du contrat d'assurance collective
7. Élections
 - 7.1 Élections au Comité national de surveillance – poste des régions
 - 7.2 Élections au Comité national des femmes

AUX FINS D'INFORMATION :

8. Rapport du Secrétariat général (R-2)
 9. Rapport des services (R-7)
 10. États financiers intérimaires au 30 juin 2018
-

OUVERTURE DU CONSEIL SYNDICAL

Le confrère CHRISTIAN DAIGLE, président général, prononce l'allocution d'ouverture du cinquième Conseil syndical suivant le XXVIII^e Congrès.

Résumé :

Dans son discours adressé à la délégation du Conseil syndical, le confrère CHRISTIAN DAIGLE indique qu'il souhaite partager sa vision du SFPQ pour les prochaines années. Le président général considère que la vitesse fulgurante à laquelle évoluent la sphère politique et le monde du travail caractérise notre époque.

En ce qui concerne la situation financière du Syndicat, beaucoup a déjà été fait. La partie la plus difficile à mettre en œuvre reste toutefois à venir.

Malgré le coût que cela implique, la modernisation des outils et des processus de travail doit se poursuivre et s'étendre pour renforcer le lien entre les différents paliers du Syndicat et les membres via le développement d'un outil de communication numérique. Pour cela, il faudra concevoir une plateforme d'informations utilisable sur les téléphones intelligents et les tablettes.

L'avenir du SFPO est en corrélation avec la jeunesse intéressée par l'action syndicale. Une grande étude sur la relève devrait d'ailleurs être lancée.

Le Syndicat doit également consolider sa position de principal représentant des travailleuses et travailleurs de la fonction publique. Cela implique de poursuivre et de renforcer la défense des services publics. De plus, pour construire un véritable rapport de force, il faut dorénavant cibler le pouvoir politique plutôt que l'administration de l'État, puisque cette dernière n'a presque plus de marge de manœuvre. Le salaire des membres du SFPO est inférieur à tous les « référents » disponibles. Cette situation est une source de frustration légitime. En simplifiant au maximum les demandes de négociation, il sera plus facile d'en démontrer la pertinence.

Finalement, l'organisation doit construire des alliances servant réellement ses intérêts. Plutôt que de tenter de participer aux initiatives des centrales syndicales, elle doit se rapprocher de ses alliés naturels qui lui permettront de construire un véritable rapport de force devant l'employeur.

Au cours des prochaines années, le SFPO fera face à de nombreuses turbulences. Le président général invite le Syndicat à se donner les moyens de créer le changement plutôt que de le subir.

1. ACCRÉDITATION DES PERSONNES TITULAIRES D'UNE DÉLÉGATION OFFICIELLE

1. PROPOSITION N° 1

28-CS-05-P- 633

Il est proposé par le confrère FRANK LÉVESQUE-NICOL
Appuyé par le confrère FRANÇOIS GODIN

Que l'on accrédite les personnes titulaires d'une délégation officielle telle que modifiée (voir à l'annexe « A » la liste des personnes titulaires d'une délégation officielle).

PROPOSITION ADOPTÉE

2. ACCRÉDITATION DES PERSONNES TITULAIRES D'UNE DÉLÉGATION SUPPLÉANTE

2. PROPOSITION N° 1

28-CS-05-P- 634

Il est proposé par le confrère FRANCIS LACROIX
Appuyé par le confrère MARCEL MARTINEAU

Que l'on accrédite les personnes titulaires d'une délégation suppléante telle que présentée (voir à l'annexe « A » la liste des personnes titulaires d'une délégation suppléante).

PROPOSITION ADOPTÉE

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. PROPOSITION N° 1

28-CS-05-P- 635

Il est proposé par la consœur PASCALE GAMELIN
Appuyée par la consœur VANESSA MONTERO CHAVES
Que l'on adopte l'ordre du jour du présent Conseil syndical.

PROPOSITION RÉGLÉE PAR L'ADOPTION DE L'AMENDEMENT

4. AMENDEMENT N° 1 À LA PROPOSITION N° 1

28-CS-05-P- 636

Il est proposé par le confrère CARL OUELLET
Appuyé par la consœur CATHERINE FOURNIER
Que l'on modifie l'ordre du jour en ajoutant le sujet 6.8 Propositions provenant des Forums.

AMENDEMENT ADOPTÉ QUI RÉGLE LA PROPOSITION PRINCIPALE

4. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL SYNDICAL TENU LE 16 JUIN 2018 [28-CS-04]

5. PROPOSITION N° 1

28-CS-05-P- 637

Il est proposé par la consœur MARTINE DIONNE
Appuyé par le confrère LUC CREVIER
Que l'on approuve le procès-verbal du Conseil syndical tenu le 16 juin 2018 [28-CS-04].

PROPOSITION ADOPTÉE

5. CORRESPONDANCE

Le confrère CARL OUELLET, secrétaire général, informe les délégations d'une correspondance reçue de la Section 218 et en fait lecture.

6. PROPOSITION N° 1

28-CS-05-P- 638

Il est proposé par le confrère FRANK LÉVESQUE-NICOL
Appuyé par le confrère RÉMI DION
Que le Conseil syndical donne son appui publiquement à la lutte organisée par les Comités unitaires sur le travail étudiant (CUTE) et qu'il réfère la mise en œuvre et le soutien financier, le cas échéant, à l'Exécutif national.

PROPOSITION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. ÉLECTIONS

DISCOURS

Le confrère CHRISTIAN DAIGLE, président d'assemblée, suspend les débats et annonce la période consacrée aux discours des candidates aux différents postes en élection.

Après un tirage au sort effectué par le confrère CHRISTIAN DAIGLE, les candidates prennent la parole dans l'ordre suivant :

DISCOURS DES CANDIDATES AUX DEUX POSTES DE MEMBRES DU COMITÉ NATIONAL DES FEMMES

La consœur JOSÉE JOLETTE
La consœur NATHALY LECOURS
La consœur KARYNE GUIMONT

DISCOURS DE LA CANDIDATE AU POSTE DE MEMBRE DU COMITÉ NATIONAL DE SURVEILLANCE — POSTE RÉSERVÉ AUX RÉGIONS

La consœur SYLVIE BOUCHARD

Le confrère CHRISTIAN DAIGLE, président d'assemblée, explique la procédure de vote électronique qui aura lieu en après-midi, notamment en ce qui a trait à la distribution des manettes.

6. ÉTUDE DES RAPPORTS

6.4 Rapport du Comité national de surveillance (R-3)

Le confrère CHRISTIAN DAIGLE, président d'assemblée, invite les membres du Comité national de surveillance, soit la consœur SYLVIE BOUCHARD, le confrère MAXIME DAIGLE et le confrère FRANÇOIS GODIN, à prendre place à la table avant pour la présentation de leur rapport.

Les paragraphes 1 à 6 sont présentés par le confrère FRANÇOIS GODIN :

- RENCONTRES
- VÉRIFICATION DES POSTES DE DÉPENSES

Les paragraphes 7 à 11 sont présentés par la consœur SYLVIE BOUCHARD :

- BUDGET ALLOUÉ AU SECTEUR
- ASSEMBLÉE DE SECTEUR OU DE DÉLÉGUÉES ET DÉLÉGUÉS
- ÉTATS FINANCIERS

7. PROPOSITION N° 1

Il est proposé par le confrère MICHEL MORENCY
Appuyé par le confrère RÉAL QUESNEL

Que l'on adopte le *Rapport du Comité national de surveillance*.

PROPOSITION ADOPTÉE

6.5 Rapport de la Trésorerie générale (R-4) et prévisions budgétaires 2019

Rapport de la Trésorerie (R-4)

Le confrère YVON BRAULT, trésorier général, présente le *Rapport de la Trésorerie générale*.

8. PROPOSITION N° 1

28-CS-05-P- 640

Il est proposé par le confrère ABDOULRAHMAN SYRADIN
Appuyé par la consœur LAURIANNE DUFOUR
Que l'on adopte le *Rapport de la Trésorerie générale*.

PROPOSITION ADOPTÉE

Prévisions budgétaires 2019

Le confrère YVON BRAULT, trésorier général, présente les prévisions budgétaires 2019.

9. PROPOSITION N° 1

28-CS-05-P- 641

Il est proposé par le confrère YVON BRAULT
Appuyé par la consœur RENÉE BINETTE
Que l'on adopte les prévisions budgétaires 2019.

10. PROPOSITION N° 2

28-CS-05-P- 642

Il est proposé par le confrère JEAN-FRANÇOIS SYLVESTRE
Appuyé par le confrère NORMAN PARADIS
Que le Comité national de surveillance soit, en collaboration avec le Trésorier national, vérificateur des placements du SFPQ en règle avec la *Politique de placements éthiques*.
LA PROPOSITION EST JUGÉE IRRECEVABLE PAR LA PRÉSIDENTE D'ASSEMBLÉE ÉTANT DONNÉ QUE LE MANDAT DU COMITÉ, EN VERTU DES *STATUTS*, NE CONSISTE PAS À FAIRE DE LA GESTION, MAIS À EFFECTUER LA VÉRIFICATION ET À ÉMETTRE DES RECOMMANDATIONS. LA PROPOSITION EST CONSIDÉRÉE COMME ÉTANT UN VŒU.

11. PROPOSITION N° 3

28-CS-05-P- 643

Il est proposé par le confrère JEAN-FRANÇOIS MONGRAIN
Appuyé par le confrère MICHEL TREMBLAY
Que les portefeuilles de placement soient illustrés en pourcentage graphique et par famille de placement.

12. PROPOSITION N° 4

28-CS-05-P- 644

Il est proposé par le confrère JEAN-FRANÇOIS MONGRAIN
Appuyé par la consœur NADEGE PLUNIER
Qu'il soit proposé de garder un pourcentage de nos placements pour aider au démarrage d'entreprises « québécoises » et « vertes ».
LA PROPOSITION EST JUGÉE IRRECEVABLE PAR LA PRÉSIDENTE D'ASSEMBLÉE ÉTANT DONNÉ QUE SELON LES *STATUTS*, LE SYNDICAT N'A PAS LES POUVOIRS DE CONSTITUER UN FONDS.

13. PROPOSITION N° 5

28-CS-05-P- 645

Il est proposé par le confrère FRANÇOIS GODIN
Appuyé par la consœur VANESSA MONTEIRO CHAVES
Que le SFPO entreprenne un projet pilote afin d'établir un processus de paiement direct, avec des volontaires, si nécessaire.

LA PROPOSITION EST JUGÉE IRRECEVABLE PAR LA PRÉSIDENTE D'ASSEMBLÉE ÉTANT DONNÉ QUE LES FONDS NÉCESSAIRES POUR DÉMARRER UN TEL PROJET NE SONT PAS PRÉVUS.

14. PROPOSITION N° 6

28-CS-05-P- 646

Il est proposé par la consœur VICKY PLANTE
Appuyée par la consœur HÉLÈNE LARIVÉE

Que le Comité national de surveillance tienne compte des fonds choisis et qu'il en fasse mention dans son rapport.

LA PROPOSITION EST JUGÉE IRRECEVABLE PAR LA PRÉSIDENTE D'ASSEMBLÉE ÉTANT DONNÉ QUE LE MANDAT DU COMITÉ, EN VERTU DES *STATUTS*, EST D'EXERCER UNE SURVEILLANCE GÉNÉRALE DES BIENS, NOTAMMENT DES FONDS. POUR CE QUI EST DE LA MENTION AU RAPPORT, CETTE PARTIE EST CONSIDÉRÉE COMME UN VŒU.

Le confrère CHRISTIAN DAIGLE, président d'assemblée, suspend les débats pour la période de dîner. Il informe les délégations que les propositions n°s 1 et 3 des confrères YVON BRAULT et JEAN-FRANÇOIS MONGRAIN seront étudiées en après-midi.

Ajournement à 11 h 58

Reprise des travaux à 13 h 30

7. ÉLECTIONS

Le confrère CHRISTIAN DAIGLE, président d'assemblée, explique le fonctionnement du vote électronique.

7.2 Élections aux deux postes de membres du Comité national des femmes

1^{er} poste au Comité national des femmes

Le confrère CHRISTIAN DAIGLE ouvre la période de mise en candidature.

Les candidates présentent leur candidature à tour de rôle.

- la consœur JOSÉE JOLETTE
- la consœur NATHALY LECOURS

Le confrère CHRISTIAN DAIGLE, président d'assemblée, enclenche le processus d'élections pour le 1^{er} poste de membre du Comité national des femmes.

La consœur NATHALY LECOURS est élue membre du Comité national des femmes.

2^e poste au Comité national des femmes

Le confrère CHRISTIAN DAIGLE ouvre la période de mise en candidature.

Les candidates présentent leur candidature à tour de rôle.

- la consœur JOSÉE JOLETTE
- la consœur KARYNE GUIMONT

Le confrère CHRISTIAN DAIGLE enclenche le processus d'élections pour le 2^e poste de membre du Comité national des femmes.

La consœur JOSÉE JOLETTE est élue membre du Comité national des femmes.

7.1 Élections au poste du Comité national de surveillance — poste réservé aux régions

Le confrère CHRISTIAN DAIGLE ouvre la période de mise en candidature.

La consœur SYLVIE BOUCHARD présente sa candidature.

N'ayant qu'une seule candidate, le confrère CHRISTIAN DAIGLE, président d'assemblée, déclare la consœur SYLVIE BOUCHARD élue membre du Comité national de surveillance — poste réservé aux régions.

Le confrère CHRISTIAN DAIGLE, président d'assemblée, procède à l'assermentation des consœurs NATHALY LECOURS ET JOSÉE JOLETTE, à titre de membres du Comité national des femmes, et de la consœur SYLVIE BOUCHARD à titre de membre du Comité national de surveillance — poste réservé aux régions.

6. ÉTUDE DES RAPPORTS

6.7 Proposition de renouvellement du contrat d'assurance collective

Le confrère CHRISTIAN DAIGLE, président d'assemblée, invite le confrère PATRICK AUDY, 3^e vice-président national et responsable du dossier des assurances, à se préparer pour la présentation du dossier de l'assurance collective. Le confrère AUDY est accompagné, pour la présentation, du confrère BENOÎT MALO, conseiller aux avantages sociaux et de monsieur YANICK COMEAU des Services actuariels SAI. Il souligne la présence dans la salle de monsieur LOUIS NAULT de Desjardins Assurances.

Le confrère BENOÎT MALO, conseiller aux avantages sociaux, fait une présentation intitulée : « *Ce qu'est l'assurance salaire* ». Le confrère PATRICK AUDY poursuit avec sa présentation du renouvellement du contrat d'assurance collective.

15. PROPOSITION N° 1

28-CS-05-P- 647

Il est proposé par le confrère PATRICK AUDY
Appuyé par la consœur NATHALIE GARVIN

Que le renouvellement du contrat d'assurance collective 2019 soit adopté tel que présenté.

16. PROPOSITION N° 2

28-CS-05-P- 648

Il est proposé par le confrère STEVE DORVAL
Appuyé par le confrère MARIO LECLERC

Que le Conseil syndical recommande au SFPQ d'entreprendre des démarches auprès du Gouvernement pour bénéficier des tarifs des médicaments du régime public (coût à l'achat).

17. AMENDEMENT À LA PROPOSITION N° 2

28-CS-05-A- 649

Il est proposé par le confrère PATRICK AUDY
Appuyé par le confrère MARCEL MARTINEAU

D'ajouter : « et des honoraires professionnels des pharmaciens. »

18. PROPOSITION N° 3

28-CS-05-P 650

Il est proposé par la consœur DOMINIQUE FROMONT
Appuyée par la consœur MARIE-ÈVE DUMONT

Que le SFPQ consulte les membres sur les modifications ou changements proposés par le Comité des assurances concernant l'assurance invalidité, et que pour l'année 2019, on maintienne le statu quo en attente des résultats de la consultation.

19. PROPOSITION N° 4

28-CS-05-P 651

Il est proposé par le confrère FRANCK DI SCALA
Appuyé par le confrère JEAN-FRANÇOIS SYLVESTRE

Que le Comité des assurances soumette un ou des scénarios au Conseil syndical de novembre 2019 en lien avec le renouvellement du contrat d'assurance collective sur les points suivants :

- Couverture pour les lunettes (optométriste)
- Remboursement se rapprochant le plus près possible du coût réel pour les soins paramédicaux au lieu d'un pourcentage de remboursement sur un montant maximum fixe.

QUESTION PRÉALABLE

(Règles de fonctionnement en Conseil syndical, article 8.2.2.2)

Au cours des débats, le confrère MARCELUS GRÉGOR DARCELIN demande le vote.

PROPOSITION ACCEPTÉE AUX DEUX TIERS (2/3)

Le confrère CHRISTIAN DAIGLE, président d'assemblée, explique le déroulement du vote. Les propositions ont été votées de la façon suivante : proposition n° 3, proposition n° 1, l'amendement à la proposition n° 2, et par la suite, les propositions n°s 2 et 4.

PROPOSITION N° 3

28-CS-05-P 650

Il est proposé par la consœur DOMINIQUE FROMONT
Appuyée par la consœur MARIE-ÈVE DUMONT

Que le SFPQ consulte les membres sur les modifications ou changements proposés par le Comité des assurances concernant l'assurance invalidité et que, pour l'année 2019, on maintienne le statu quo en attente des résultats de la consultation.

PROPOSITION REJETÉE

PROPOSITION N° 1

28-CS-05-P 647

Il est proposé par le confrère PATRICK AUDY
Appuyé par la consœur NATHALIE GARVIN

Que le renouvellement du contrat d'assurance collective 2019 soit adopté tel que présenté.

VOTE SCINDÉ

(Règles de fonctionnement en Conseil syndical, article 8.2.1)

Au moment du vote, le confrère CHRISTIAN DAIGLE, président d'assemblée, scinde la proposition n° 1 à la suite de la demande de la consœur MARIE-ÈVE DUMONT.

La proposition n° 1 concernant le renouvellement du contrat d'assurances se décline en trois parties principales, soit l'assurance santé, l'assurance vie et l'assurance invalidité. La délégation est ainsi appelée à se prononcer de la façon suivante :

Partie assurance santé :

Que le renouvellement du contrat d'assurance collective soit adopté tel que présenté pour l'assurance santé.

PROPOSITION ADOPTÉE

Partie assurance vie :

Que le renouvellement du contrat d'assurance collective soit adopté tel que présenté pour l'assurance vie.

PROPOSITION ADOPTÉE

Partie assurance invalidité :

Que le renouvellement du contrat d'assurance collective 2019 soit adopté tel que présenté pour l'assurance invalidité.

PROPOSITION ADOPTÉE

<u>PROPOSITION N° 1 ADOPTÉE</u>
--

Que le renouvellement du contrat d'assurance collective 2019 soit adopté tel que présenté.
--

PROPOSITION N° 2

28-CS-05-P 648

Il est proposé par le confrère STEVE DORVAL
Appuyé par le confrère MARIO LECLERC

Que le Conseil syndical recommande au SFPO d'entreprendre des démarches auprès du Gouvernement pour bénéficier des tarifs des médicaments du régime public (coût à l'achat).

PROPOSITION RÉGLÉE PAR L'ADOPTION DE L'AMENDEMENT

AMENDEMENT À LA PROPOSITION N° 2

28-CS-05-A 649

Il est proposé par le confrère PATRICK AUDY
Appuyé par le confrère MARCEL MARTINEAU

D'ajouter : « et des honoraires professionnels des pharmaciens. »

AMENDEMENT ADOPTÉ QUI RÈGLE LA PROPOSITION N° 2

PROPOSITION N° 4

28-CS-05-P 651

Il est proposé par le confrère FRANCK DI SCALA
Appuyé par le confrère JEAN-FRANÇOIS SYLVESTRE

Que le Comité des assurances soumette un ou des scénarios au Conseil syndical de novembre 2019 en lien avec le renouvellement du contrat d'assurance collective sur les points suivants :

- Couverture pour les lunettes (optométriste)

- Remboursement se rapprochant le plus près possible du coût réel pour les soins paramédicaux au lieu d'un pourcentage de remboursement sur un montant maximum fixe.

PROPOSITION ADOPTÉE

QUESTION DE PRIVILÈGE

(Règles de fonctionnement en Conseil syndical, article 7.9.1)

La consœur ANNE-ANNIE BOUCHARD informe la délégation concernant la problématique du lock-out de la compagnie ABI qui perdure depuis janvier 2018. La consœur BOUCHARD mentionne que le syndicat représentant ces personnes salariées a, au fil du temps, remis des sommes à plusieurs autres syndicats confrontés à différents conflits de travail. La consœur BOUCHARD invite l'ensemble des sections locales à souscrire un montant de leur choix afin de venir en aide à ce groupe de travailleurs en lock-out. Le confrère CHRISTIAN DAIGLE, président d'assemblée, indique à la délégation qu'il serait possible pour les sections locales d'identifier le montant qu'elles souhaitent souscrire pour les grévistes d'ABI et de faire connaître le tout à la Trésorerie générale qui pourrait assurer un versement unique.

Les montants identifiés par les sections locales seraient par la suite prélevés sur leur quote-part.

6.5 Rapport de la Trésorerie générale (R-4) et prévisions budgétaires 2019 (suite)

Prévisions budgétaires 2019

PROPOSITION N° 1

28-CS-05-P- 641

Il est proposé par le confrère YVON BRAULT
Appuyé par la consœur RENÉE BINETTE

Que l'on adopte les prévisions budgétaires 2019.

PROPOSITION ADOPTÉE

PROPOSITION N° 3

28-CS-05-P- 643

Il est proposé par le confrère JEAN-FRANÇOIS MONGRAIN
Appuyé par le confrère MICHEL TREMBLAY

Que les portefeuilles de placement soient illustrés en pourcentage graphique et par famille de placement.

PROPOSITION ADOPTÉE

6.1 Rapport de l'Exécutif national (R-1)

Seules les parties du Rapport ayant connu des développements depuis les dernières assemblées régionales font l'objet de présentation, de clarification et de discussion.

20. RECOMMANDATION N° 1

28-CS-05-R- 652

Il est proposé par le confrère PATRICK AUDY
Appuyé par la consœur NADIA LAURIN

Que le SFPQ appuie la coalition *Sortons la Caisse du carbone* et qu'une démarche soit entreprise afin que le comité de retraite du RREGOP appuie également cette coalition.

RECOMMANDATION ADOPTÉE

Le conseiller à la recherche et à la défense des services publics, monsieur LOUIS-JOSEPH SAUCIER, est invité par le président d'assemblée à s'adresser à la délégation afin de présenter son rapport d'étape concernant un projet de recherche sur les enjeux de l'inspection dans la fonction publique.

Au cours de la période de questions, le confrère CHRISTIAN DAIGLE, président général, cède la présidence d'assemblée à la consœur MARYSE ROUSSEAU, 1^{re} vice-présidente.

21. PROPOSITION N° 2

28-CS-05-P- 653

Il est proposé par le confrère CHRISTIAN DAIGLE
Appuyé par la consœur MARTINE DIONNE
Que l'on adopte le rapport de l'Exécutif national.

PROPOSITION ADOPTÉE

La consœur MARYSE ROUSSEAU, 1^{re} vice-présidente, cède la présidence d'assemblée au confrère CHRISTIAN DAIGLE, président général.

6.2 Rapport du Comité national des femmes (R-5)

Le confrère CHRISTIAN DAIGLE, président d'assemblée, invite les membres du Comité national des femmes, soit les consœurs RENÉE BINETTE, JOSÉE JOLETTE, HÉLÈNE LARIVÉE et NATHALY LECOURE, ainsi la consœur MARYSE ROUSSEAU, 1^{re} vice-présidente nationale responsable du Comité national des femmes, à prendre place à la table avant pour la présentation de leur rapport.

Les consœurs BINETTE et LARIVÉE feront la présentation du rapport puisque les consœurs LECOURE et JOLETTE n'ont pas participé à sa préparation. Celles-ci ayant été élues au Comité national des femmes au présent Conseil syndical.

Les paragraphes 1 à 27 sont présentés par la consœur RENÉE BINETTE :

- INTRODUCTION
- CAMPAGNE ÉLECTORALE – LA PARITÉ
- HARCÈLEMENT ET VIOLENCE (VOLET PRÉVENTION)
 - CAMPAGNE DE SENSIBILISATION
 - CAPSULE OPINARI – HARCÈLEMENT SEXUEL
- RENCONTRE AVEC LES REPRÉSENTANTES RÉGIONALES À LA CONDITION FÉMININE ET LES ADJOINTES
 - PRÉSENTATION DES RAPPORTS
 - BILAN DU 8 MARS
 - PRÉSENTATION DE M^{re} KIM BOUCHARD DU MOUVEMENT ACTION-CHÔMAGE DE MONTRÉAL RÉSEAU 2018
- CONSULTATION ET PLAN D'ACTION GOUVERNEMENTAL
 - JOURNÉE DE CONSULTATION EN MATIÈRE DE VIOLENCE CONJUGALE

- JOURNÉE INTERNATIONALE DES FEMMES
COLLECTIF 8 MARS – ÉDITION 2019
LETTRE OUVERTE DANS LE CADRE DE LA CAMPAGNE ÉLECTORALE
- INTERSYNDICALE DES FEMMES (ISF)
- SOLIDARITÉ
COALITION POUR LA CONCILIATION TRAVAIL-FAMILLE-ÉTUDES (CCTFÉ)
FÉDÉRATION DES FEMMES DU QUÉBEC
COORDINATION QUÉBÉCOISE DE LA MARCHÉ MONDIALE DES FEMMES (COMMF)
- PARTICIPATIONS
LA GRANDE TRANSITION – PRÉPARER LA SOCIÉTÉ APRÈS LE CAPITALISME
UNIVERSITÉ FÉMINISTE D'ÉTÉ DE L'UNIVERSITÉ LAVAL (UFÉ)

Les paragraphes 28 à 51 sont présentés par la consœur HÉLÈNE LARIVÉE :

- RÉSEAU DES FEMMES DES 20 ET 21 SEPTEMBRE 2018
SESSION D'APPROPRIATION
DÉTOURNEMENT D'ÉTAT – BILAN DE QUINZE ANS DE GOUVERNEMENT LIBÉRAL, PAR MME JULIA POSCA
SANTÉ DES TRAVAILLEUSES : RÉSISTER QUAND C'EST ENCORE POSSIBLE, PAR MMES KAREN MESSING ET JESSICA RIEL
VIOLENCE CONJUGALE – LE MILIEU DE TRAVAIL : UN MILIEU DE PRÉVENTION, PAR MMES CHANTAL ARSENAULT ET LOUISE RIENDEAU
ATELIERS OFFERTS
ABC DES DROITS PARENTAUX, PAR MME BIANCA CORDERO
AUX URNES CITOYENNES!, PAR MME ANNE-MARIE BRUNELLE
CLIMAT DE TRAVAIL SAIN, PAR MME SYLVIE VALLIÈRES
INITIATION À L'AUTODÉFENSE, PAR MME FANNY GRENIER
ATELIER : MISE EN ŒUVRE D'UNE ACTIVITÉ
- CONCLUSION

22. PROPOSITION N° 1

28-CS-05-P- 654

Il est proposé par la consœur JOLYNE TESSIER
Appuyée par la consœur NANCY TARDIF

Que l'on adopte le rapport du Comité national des femmes.

PROPOSITION ADOPTÉE

23. PROPOSITION N° 2

28-CS-05-P- 655

Il est proposé par la consœur DENISE BÉRUBÉ
Appuyée par la consœur NATHALIE GARVIN

Que le Comité national des femmes effectue une analyse quant à la pertinence de demeurer membre de la FFQ au plus tard lors de la remise des outils du 8 mars.

VOTE SCINDÉ

(Règles de fonctionnement en Conseil syndical, article 8.2.1)

Au moment du vote, le confrère CHRISTIAN DAIGLE, président d'assemblée, scinde la proposition à la suite de la demande de la consœur MARYSE ROUSSEAU :

Que le Comité national des femmes effectue une analyse quant à la pertinence de demeurer membre de la FFO

PROPOSITION ADOPTÉE

au plus tard lors de la remise des outils du 8 mars

PROPOSITION REJETÉE

PROPOSITION N° 2 ADOPTÉE

Que le Comité national des femmes effectue une analyse quant à la pertinence de demeurer membre de la FFO.

QUESTION DE PRIVILÈGE

(Règles de fonctionnement en Conseil syndical, article 7.9.1)

La consœur CAROLE THIBAUT indique à la présidence d'assemblée qu'en vertu des heures de séance à l'ordre du jour du Conseil syndical, l'instance excède 18 h 15, soit l'heure de fin prévue.

PROPOSITION DE MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

(Règles de fonctionnement en Conseil syndical, article 6.4)

Il est proposé par la consœur NATHALIE GARVIN
Appuyée par la consœur JOLYNE TESSIER

Que l'on modifie l'ordre du jour.

PROPOSITION ACCEPTÉE AUX DEUX TIERS (2/3)

24. PROPOSITION N° 3

Il est proposé par la consœur NATHALIE GARVIN
Appuyée par la consœur JOLYNE TESSIER

Que l'instance se poursuive au-delà de l'heure de l'ajournement prévu à l'ordre du jour afin de poursuivre les travaux du Conseil syndical, notamment pour traiter des sujets suivants : 6.3 Rapport du Comité national des femmes, 6.6 Amendements aux Politiques, Règles et Réglementations relevant du Conseil syndical et 6.8 Propositions provenant des Forums.

QUESTION PRÉALABLE

(Règles de fonctionnement en Conseil syndical, article 8.2.2.2)

Au cours des débats, le confrère JEAN-FRANÇOIS SYLVESTRE demande le vote.

PROPOSITION ACCEPTÉE AUX DEUX TIERS (2/3)

PROPOSITION N° 3

Il est proposé par la consœur NATHALIE GARVIN
Appuyée par la consœur JOLYNE TESSIER

Que l'instance se poursuive au-delà de l'heure de l'ajournement prévu à l'ordre du jour afin de poursuivre les travaux du Conseil syndical, notamment pour traiter des sujets suivants : 6.3 Rapport du Comité national des femmes, 6.6 Amendements aux Politiques, Règles et Réglementations relevant du Conseil syndical et 6.8 Propositions provenant des Forums.

PROPOSITION ADOPTÉE

6.3 Rapport du Comité national des jeunes (R-6)

Le confrère CHRISTIAN DAIGLE, président d'assemblée, invite les membres du Comité national des jeunes (CNJ), soit de la consœur LYDIA MÉTIVIER ainsi que le confrère NICOLAS LEDUC-LAFANTAISIE, à prendre place à la table avant pour la présentation de leur rapport.

Le paragraphe 1 est présenté par le confrère NICOLAS LEDUC-LAFANTAISIE :

➤ INTRODUCTION

Les paragraphes 2 à 9 sont présentés par le confrère NICOLAS LEDUC-LAFANTAISIE :

➤ MOBILISATION DES TROUPES

JOURNÉE DE LA RELÈVE

ÉCOLE MILITANTE

HISTOIRE DU SYNDICALISME

MOBILISATION CONTINUE

COMPARATIF DES CONVENTIONS COLLECTIVES DU SFPO-SPGO

HISTORIQUE DE LA NÉGO AU CAMP DES JEUNES

Les paragraphes 10 à 16 sont présentés par la consœur LYDIA MÉTIVIER :

➤ IMPLICATION

FORMATION HARCÈLEMENT PSYCHOLOGIQUE

PRÉSENTATION SUR L'ASSURANCE EMPLOI PAR LE MAC

ÉTATS GÉNÉRAUX DU SYNDICALISME

FORMATION SUR L'ASSURANCE EMPLOI PAR LE MAC

Les paragraphes 17 à 24 sont présentés par le confrère NICOLAS LEDUC-LAFANTAISIE :

➤ DOSSIERS EN COURS

ÉLECTIONS QUÉBÉCOISES

APPUI À LA « CHAIRE DE RECHERCHE SUR LA JEUNESSE »

PROJETS SOCIAUX (RAPPORT DU 28-CS-01)

Les paragraphes 25 à 28 sont présentés par la consœur LYDIA MÉTIVIER :

➤ VISIBILITÉ

GUIDE #JEUNES SFPO

FORUM

Les paragraphes 29 à 32 sont présentés par la consœur LYDIA MÉTIVIER :

- RÉGION 1
- RÉGION 2

Les paragraphes 33 à 46 sont présentés par le confrère NICOLAS LEDUC-LAFANTAISIE :

- RÉGION 5
- RÉGION 6

Les paragraphes 47 à 53 sont présentés par la consœur LYDIA MÉTIVIER :

- RÉGION 7
- RÉGION 8
- RENCONTRES DU CNJ ET DES RRJ

Les paragraphes 54 à 58 sont présentés par le confrère NICOLAS LEDUC-LAFANTAISIE :

- CONCLUSION

L'annexe est présentée par le confrère NICOLAS LEDUC-LAFANTAISIE.

Le confrère CHRISTIAN DAIGLE, président général, cède la présidence d'assemblée à la consœur MARYSE ROUSSEAU, 1^{re} vice-présidente.

25. PROPOSITION N° 1

28-CS-05-P- 657

Il est proposé par la consœur LYDIA MÉTIVIER
Appuyée par la consœur CATHERINE FOURNIER

Que l'on adopte le Rapport du Comité national des jeunes.

PROPOSITION ADOPTÉE

La consœur MARYSE ROUSSEAU, 1^{re} vice-présidente, cède la présidence d'assemblée au confrère CHRISTIAN DAIGLE, président général.

6.6 Amendements aux Politiques, Règles et Réglementations relevant du Conseil syndical

POLITIQUE RELATIVE À LA PROTECTRICE DES DROITS DES FEMMES

Le confrère CARL OUELLET, secrétaire général, fait la lecture des propositions de modification à la *Politique relative à la protectrice des droits des femmes*.

26. PROPOSITION N° 1

28-CS-05-P- 658

Il est proposé par la consœur MÉLANIE DÉZIEL
Appuyée par le confrère LUC CREVIER

De modifier l'article 3.1 comme suit :

La protectrice des droits des femmes est nommée pour ~~cinq (5)~~ quatre (4) ans par l'Exécutif national parmi les membres du Comité national des femmes et sur recommandation de celui-ci.

La personne nommée doit demeurer membre en règle du Syndicat pour toute la durée de son mandat.

PROPOSITION ADOPTÉE

RÉSUMÉ DES MODIFICATIONS ADOPTÉES :

ARTICLE 3 MODE DE NOMINATION ET DURÉE DU MANDAT

3.1 La protectrice des droits des femmes est nommée pour **quatre (4) ans** par l'Exécutif national parmi les membres du Comité national des femmes et sur recommandation de celui-ci. La personne nommée doit demeurer membre en règle du Syndicat pour toute la durée de son mandat.

RÈGLES RELATIVES À LA PROCÉDURE D'ÉLECTIONS

Le confrère CARL OUELLET, secrétaire général, explique les propositions de modifications aux *Règles relatives à la procédure d'élections*. Dans un premier temps, une modification a été apportée afin qu'il y ait concordance avec la décision prise par la délégation du Conseil syndical de juin 2017 qui établit qu'à compter de 2020, il n'y aura plus de régions comptant trois (3) personnes représentantes régionales politiques.

27. PROPOSITION N° 1

28-CS-05-P- 659

Il est proposé par le confrère CARL OUELLET
Appuyé par le confrère JEAN-FRANÇOIS MONGRAIN

Que l'on modifie le 2^e paragraphe de l'article 2.1.1.4 comme suit :

Les postes sont mis en nomination selon l'ordre suivant :

- Présidence régionale;
- **Vice-présidence régionale, le cas échéant;**
- Représentante ou représentant régional assumant des fonctions techniques.

PROPOSITION ADOPTÉE

28. PROPOSITION N° 2

28-CS-05-P- 660

Il est proposé par la consœur ANNIE DALLAIRE
Appuyée par le confrère FRANÇOIS GODIN

Que l'on ajoute ce paragraphe à la fin de l'ordonnance des mises en nomination à l'article 2.1.1.4:

Malgré ce qui précède, dans les régions où il y a plus d'une personne assurant les fonctions techniques, les mises en nomination se font par poste, soit le poste numéro 1, le poste numéro 2 et ainsi de suite, s'il y a lieu.

PROPOSITION ADOPTÉE

RÉSUMÉ DES MODIFICATIONS ADOPTÉES :

ARTICLE 2 ÉLECTIONS LORS DES ASSEMBLÉES RÉGIONALES

2.1.1 REPRÉSENTANTES OU REPRÉSENTANTS RÉGIONAUX

2.1.1.4 Mises en nomination

La mise en nomination s'effectue par la personne se présentant au poste en nomination.

Les postes sont mis en nomination selon l'ordre suivant :

- Présidence régionale;
- Vice-présidence régionale, le cas échéant;
- Représentante ou représentant régional assumant des fonctions techniques.

Malgré ce qui précède, dans les régions où il y a plus d'une personne assurant les fonctions techniques, les mises en nomination se font par poste, soit le poste numéro 1, le poste numéro 2 et ainsi de suite, s'il y a lieu.

6.8 Propositions provenant des Forums

29. PROPOSITION N° 1

Que les comptes rendus des sous-groupes en plénière, sous forme de points de forme, soient comptabilisés et transmis en pièce jointe avec le procès-verbal du Forum Fonctionnaires.

LA PROPOSITION EST JUGÉE IRRECEVABLE PAR LA PRÉSIDENTE D'ASSEMBLÉE ÉTANT DONNÉ QUE CETTE DÉCISION RELÈVE DU FORUM FONCTIONNAIRES.

30. PROPOSITION N° 2

Qu'une copie des comptes rendus des plénières du Forum Fonctionnaires soit envoyée aux membres des CMMRP.

LA PROPOSITION EST JUGÉE IRRECEVABLE PAR LA PRÉSIDENTE D'ASSEMBLÉE ÉTANT DONNÉ QUE CETTE DÉCISION RELÈVE DU FORUM FONCTIONNAIRES.

QUESTION DE PRIVILÈGE

(Règles de fonctionnement en Conseil syndical, article 7.9.1)

La consœur VICKY PLANTE indique à la délégation sa déception quant au traitement des différents sujets à l'ordre du jour. Elle mentionne qu'à son avis, certains sujets sont traités trop rapidement, ce qui occasionne parfois des insatisfactions.

Le confrère CHRISTIAN DAIGLE, président d'assemblée, répond que ce sujet sera discuté avec les membres de l'Exécutif national et les personnes élues.

Le confrère CHRISTIAN DAIGLE annonce la levée de la séance du Conseil syndical à 19 h 35, le 23 novembre 2018.

Ajournement à 19 h 35

REMERCIEMENTS

Nous aimerions remercier toutes les personnes qui ont collaboré à la rédaction du présent procès-verbal.



Carl Ouellet
Secrétaire général

/cs

Documents officiels du troisième Conseil syndical suivant le XVIII^e Congrès [28-CS-05] :

- Ordre du jour
- R-1 Rapport de l'Exécutif national
 - ◆ R-1 Annexe 1 — Deuxième rapport de suivi du Comité consultatif sur l'équilibre financier du SFPO
 - ◆ Contributions financières du SFPO (1^{er} mars au 31 août 2018)
- R-2 Rapport du Secrétariat général
 - ◆ R-2 Annexe 1 — Réunions des instances, période du 1^{er} mars au 31 août 2018
 - ◆ R-2.4 Rapport du comité de gestion
- R-3 Rapport du Comité national de surveillance
- R-4 Rapport de la Trésorerie générale
 - ◆ R-4.1 Prévisions budgétaires sommaires 2019
 - ◆ R-4.2 États financiers au 30 juin 2018
- R-5 Rapport du Comité national des femmes
- R-6 Rapport du Comité national des jeunes
- R-7 Rapport des services
 - R-7.1 Application de la convention collective et des lois afférentes ou complémentaires
 - ◆ R-7.1.1 Recours, relations de travail, négociation et affaires juridiques
 - ◆ R-7.1.2 Classification, équité salariale et mouvements de personnel
 - ◆ R-7.1.3 Santé et sécurité du travail et avantages sociaux
 - R-7.2 Services aux membres
 - ◆ R-7.2.1 Formation, mobilisation et éducation politique
 - ◆ R-7.2.2 Condition féminine
 - ◆ R-7.2.3 Recherche et défense des services publics
 - ◆ R-7.2.4 Communications
- Autres documents :
 - ◆ Présentation des conditions de renouvellement de l'assurance collective
 - ◆ Procès-verbal du Conseil syndical tenu les 16 juin 2018 [28-CS-04]
 - ◆ Tableau de proposition de modifications à la *Politique relative à la protectrice des droits des femmes*
 - ◆ Tableau de proposition de modifications aux *Règles relatives à la procédure d'élections*
 - ◆ Suivi des décisions et orientations du 28^e Congrès — 2016 et des décisions en provenance des conseils syndicaux
 - ◆ Fiches des candidatures au Comité national de surveillance — poste des régions et au Comité national des femmes
 - ◆ Annexe « A », liste des personnes titulaires d'une délégation officielle et suppléante